

Favoriser l'émergence de stratégies de développement forestier en s'appuyant sur la certification forestière

Territoire de la Charte forestière Luberon-Lure

Chef de file : PNRL

Dépositaires : PNRL, PEFC-PACA

Partenaires non bénéficiaires : ONF 04/13-84, CRPF, COFOR 04/84,

Bénéficiaires : intercommunalités, communes, professionnels de la filière bois

Enjeux : développement de la certification, niveau de connaissance/sensibilisation des élus, gestion durable et multifonctionnelle des forêts, mobilisation accrue de la ressource en bois

1 Contexte

Le périmètre du projet correspond à la Réserve de biosphère Luberon-Lure, qui s'étend sur 245 000ha et comprend le territoire du Parc naturel régional du Luberon et les deux intercommunalités Haute-Provence-Pays de Banon et Forcalquier-Montagne de Lure, totalisant 91 communes et près de 185 885 habitants (données INSEE 2014).

Ce territoire, façonné par les activités de l'Homme depuis très longtemps, présente de nombreux intérêts culturels et biologiques particuliers : paysages et patrimoine bâti remarquables, diversité des pratiques rurales et savoir-faire (viticulture, céréaliculture, maraîchage, plantes à parfum, élevage ovin, ...). Il est couvert par 150 000 hectares d'espaces forestiers, soit près de 65 % du territoire. C'est un taux de boisement particulièrement élevé, à mettre en perspective avec celui de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (48 %).

Les forêts du périmètre sont particulièrement diversifiées. Elles sont présentes des étages méso et supra-méditerranéens jusqu'à l'étage montagnard, d'où une diversité d'essences allant du chêne vert au hêtre en passant par le pin sylvestre. L'historique des forêts y contribue également : résineux pionniers colonisant les espaces abandonnés par l'agriculture, taillis de chênes et de hêtre exploités par les charbonniers, plantations du 19ème siècle pour la Restauration des Terrain en Montagne (cèdres du Petit Luberon) ou dans les années 1960 lors des campagnes du Fond Forestier National (pin noir...). Les conditions topo-édaphiques (reliefs et sols) sont une autre raison de la variété des espèces : altitude, exposition, géologie (du calcaire au sables ocreux) et pédologie (sols plus ou moins profonds) influencent leur installation.

Ces forêts représentent un véritable potentiel à développer, dans toute leur dimension multifonctionnelle : production de bois et produits non ligneux, chasse, loisirs, paysage, biodiversité

Malgré ce potentiel, la prise en compte des espaces forestiers dans les stratégies locales de développement varie considérablement selon les communes du territoire, plusieurs facteurs pouvant expliquer ces variations : méconnaissance du potentiel multifonctionnel forestier, absence de culture forestière, incendies, etc. La gestion durable de ces espaces permettrait pourtant d'optimiser la production des biens et services rendus par les écosystèmes forestiers, particulièrement nécessaire dans un contexte de changements climatiques, tout en contribuant au développement économique local.

2 Objectifs

Dans un contexte régional de faible valorisation des produits forestiers mais d'une demande en augmentation, notamment en produits certifiés, le système de certification PEFC peut contribuer à mobiliser davantage de bois tout en garantissant la durabilité de l'exploitation et en assurant la reconnaissance des produits et des entreprises locales, leur conférant une plus grande compétitivité. La certification PEFC peut également permettre

de lever les freins dus à la faible acceptabilité sociale des coupes. Avec une demande en produits certifiés qui va croissant (industriels du bois-énergie et chaufferies communales ayant bénéficié d'un appui de l'ADEME), la certification PEFC représente une opportunité à saisir pour mobiliser les communes propriétaires et les privés autour d'un projet forestier commun.

En région Sud-PACA, seuls 30% des surfaces forestières et 28% des bois récoltés sont certifiés PEFC tandis que les objectifs régionaux de mobilisation de bois augmentent. Avec un taux de boisement particulièrement élevé (65%), dont 26 650 ha de forêts publiques autres que domaniales et 110 000 ha de forêt privée (dont 46 000 ha soumis à Plan simple de gestion), le territoire de la Charte forestière Luberon-Lure joue un rôle important dans la réalisation des objectifs régionaux de mobilisation du bois et de développement de la certification.

Les surfaces certifiées sur le territoire de la Charte restent toutefois faibles : 1 570 ha en forêt privée et 4 041 ha de forêts communales, soit respectivement moins de 1,5% et environ 9% des surfaces forestières privée et publique. C'est pourquoi, en s'inscrivant dans la suite de l'action initiée sur le territoire de COTELUB, et avec le double objectif de mobiliser élus et propriétaires privés autour d'un projet commun de gestion durable des forêts, le Comité de pilotage de la Charte s'est donné pour ambition de développer la certification forestière sur son territoire.

Le projet propose de développer la certification PEFC à l'échelle du territoire de la CFT Luberon-Lure en sensibilisant et en mobilisant les communes propriétaires et les propriétaires privés. Le projet contribuera ainsi aux objectifs régionaux de mise en gestion durable et multifonctionnelle des espaces forestiers, de développement de la certification et d'accroissement de la mobilisation du bois.

Le projet entend plus spécifiquement **porter à la connaissance des élus les enjeux spécifiques de la filière forêt-bois sur leur commune** afin de les sensibiliser et les **inciter à élaborer des stratégies de développement durable basées sur les ressources forestières**. Grâce à une sélection partenariale de 20 communes pilotes et à l'association des propriétaires forestiers privés lors des réunions d'information à l'échelle des communes, le projet a pour ambition de développer des stratégies de développement forestier incluant également la forêt privée. Avec l'approche PEFC, le projet entend conduire le territoire de la Charte vers l'exemplarité en matière de gestion forestière et renforcer la communication faite auprès du grand public.

Le travail préalable de réalisation des atlas communaux à l'échelle de l'ensemble du territoire de la Charte permettra, le cas échéant, de répliquer le projet sur d'autres communes en faisant l'économie du traitement des données et de l'identification des enjeux.

3 Résultats attendus

A l'issue du projet, les élus de l'ensemble du territoire de la charte forestière seront sensibilisés à la gestion forestière et à la certification PEFC, et disposeront d'outils territorialisés pour mettre en œuvre des actions liées à la forêt. Les vingt communes pilotes sélectionnées auront organisé une concertation locale autour des enjeux forestiers, auront certifié leur forêt communale et incité les propriétaires privés à certifier leurs forêts de production.

4 Indicateurs

Suivi du projet :

- Nombre d'atlas communaux réalisés ;
- Nombre de personnes et % communes sensibilisées ;
- Nombre de personnes présentes lors de la réunion de concertation et % des partenaires représentés ;
- Plan de développement PEFC.

Réussite du projet :

- Nombre et % de communes ayant adopté une délibération pour la mise en œuvre d'une stratégie forestière et l'adoption de la certification;

- Nombre de dossiers d'adhésion PEFC ;
- Surface et % de forêt certifiée PEFC (publique/privée)
- Nombre de nouveaux adhérents PEFC

5 Description des actions

5.1 Action 1 – élaboration d'un outil de sensibilisation/communication spécifique et territorialisé

Objectif : être en mesure de communiquer de manière spécifique sur les enjeux forestiers de chacune des 91 communes de la CFT

- Identification fine des enjeux de chaque commune en forêt publique et forêt privée : collecte et analyse des données disponibles et cartographie ;
- Elaboration de plaquettes de sensibilisation (atlas communal) : mise en forme et publication d'un atlas pour chaque commune (format A4 - 8pages par commune).

Livrables : 91 atlas communaux.

Le contenu des atlas communaux sera le plus précis possible en fonction des données disponibles et fera appel aux données du Système d'information territorialisé (SIT) des Parcs et aux données des partenaires, dans le respect de leurs droits d'utilisation et de diffusion. De manière indicative et non exhaustive, les thématiques abordées et données illustrées dans les atlas forestiers concerneront :

- La répartition des forêts publiques et privées sur la commune ;
- La répartition des peuplements forestiers sur la commune ;
- Le potentiel « ressource en bois », et les zones où la sylviculture serait à développer en faveur du bois d'oeuvre ;
- L'état d'avancement de la gestion durable en forêt publique et privée (documents de gestion durable, présence de regroupement de propriétaires forestiers, ...)
- Les conditions d'accès aux massifs, en lien avec l'incrémentation de la BD Desserte (CRIGE et URCOFOR)
- Une liste et localisation éventuelle des projets en cours ou passés sur le territoire de la commune ;
- Les enjeux environnementaux : cours d'eau et zones humides, situation des sites d'intérêt écologique (ZNIEFF, inventaires, trame de vieux bois, présence d'espèces d'intérêt particulier, ...) et zones de protection contractuelles et réglementaires (Natura 2000, Arrêtés de protection de biotope, Réserves biologiques, ...);
- Les enjeux paysagers ;
- Les enjeux culturels et patrimoniaux : sites inscrits et sites classés ;
- Les enjeux d'urbanisme : périmètres des documents et réglementations
- Les enjeux liés à la gestion du risque incendie : pistes DFCI, points d'eau, etc.

Selon leurs compétences respectives, les partenaires du projet (ONF, CRPF, COFOR, PNRL) seront consultés pour l'identification des enjeux et la validation définitive des atlas.

5.2 Action 2 – identification concertée des communes pilotes - élaboration du plan de développement PEFC

Objectif : sélection concertée de 20 communes pilotes présentant un intérêt spécifique pour le développement de la certification

- Organisation d'une réunion de concertation avec les acteurs du territoire : ONF, CRPF, COFOR, DDT, PEFC-PACA, professionnels de la gestion et de l'exploitation.
- Un lien sera fait avec avec l'interprofession, notamment son action « Réseau relais de prescription PEFC », pour assurer une information mutuelle et coordonner les actions.
- Sélection de 20 communes pilotes selon les enjeux identifiés et rédaction d'un document de synthèse.

Les critères utilisés pour la sélection des communes pilotes pourront se baser sur les éléments suivants :

- Présence de forêt publique dotée d'un plan d'aménagement ou en cours d'aménagement ;
- Surface conséquente de forêt privée avec PSG en cours de validité, présence d'une association de propriétaires forestiers ;
- Potentiel de ressource mobilisable selon les usages

Livrable : compte-rendu de la concertation incluant un plan de développement de la certification PEFC sur le territoire.

5.3 Action 3 – sensibilisation des communes et développement de la certification

Objectif : susciter chez les élus des stratégies de développement durable basées sur la forêt, et tenant compte de sa multifonctionnalité

En préalable de l'organisation des réunions de sensibilisation, PEFC élaborera des outils territorialisés de communication sur la thématique PEFC. En parallèle, un martéloscope dédié à la sensibilisation des élus sera mis en place par un stagiaire du PNRL sur les piémonts de la montagne de Lure.

Trois niveaux de sensibilisation sont prévus :

- Organisation de 3 réunions de sensibilisation des élus à l'échelle intercommunale (CCPAL, CCPFML, CCHPPB, DLVA, LMV). La communauté COTELUB ayant déjà bénéficié d'un projet pour le développement de la certification sur son territoire, elle ne sera pas incluse à ce stade du projet;
- Organisation de réunions de sensibilisation des propriétaires publics et privés à l'échelle de chacune des 20 communes pilotes;
- Appui au développement de stratégies forestières et aux demandes d'adhésion au titre de la certification PEFC à l'échelle des communes.

Livrables : compte-rendu de réunions et listes de présence.

6 Rôle et contributions des partenaires

Le projet est porté par le Parc naturel régional du Luberon (PEFC PACA) et la délégation régionale de l'association PEFC.

Le PNRL sera le chef de file du projet et coordonnera l'ensemble des activités. Il assurera en interne l'activité 1 de réalisation des atlas forestiers communaux.

La concertation entre les acteurs locaux pour la sélection des 20 communes pilotes (activité 2) sera organisée par le PNRL et PEFC-PACA, et fera intervenir les connaissances et compétences des partenaires pressentis : ONF 04 et 13-84, CNPF-PACA, Communes forestières 04 et 84. Cette concertation préalable permettra de cibler les communes où l'impact du projet pourra être maximal, et d'exclure, à l'inverse, les communes où le projet aurait peu d'intérêt d'être mené. L'objectif étant de s'assurer de l'intérêt et de l'appropriation de la thématique par les élus communaux afin que la continuité soit assurée après la fin officielle du projet.

Enfin, la sensibilisation des communes sera organisée par le PNRL et PEFC-PACA et pourra faire intervenir les partenaires locaux, dans des proportions fonction des enjeux identifiés sur chacune des communes ciblées.

7 Plan d'action

	Chef de file	PEFC-PACA	ONF 04 et 13-84	CNPF-PACA	Communes forestières
Partenaire-bénéficiaire	☒ oui ☐ non	☒ oui ☐ non	☐ oui ☒ non	☐ oui ☒ non	☐ oui ☒ non
Plan d'actions					
Action 1 : Intitulé : Elaboration d'un outil de sensibilisation/communication spécifique et territorialisé Nature des livrables : documentaire (atlas communaux) Indicateurs liés à la mise en œuvre : Nombre et % d'atlas produits	Livrables : 91 atlas communaux	Ø	Ø	Ø	Ø
Action 2 : Intitulé de l'action : identification concertée des communes pilotes - élaboration du plan de développement PEFC Nature des livrables : documentaire (plan de développement PEFC), compte-rendu de réunion(s) et liste(s) de présence Indicateurs liés à la mise en œuvre : Nombre de personnes présentes lors de la réunion de concertation et % des partenaires représentés	Livrables : Plan de développement PEFC, compte-rendu de(s) réunion(s) de concertation	Livrables : Plan de développement PEFC, compte-rendu de(s) réunion(s) de concertation	Participation au cycle de concertation	Participation au cycle de concertation	Participation au cycle de concertation
Action 3 : Intitulé de l'action : sensibilisation des communes et développement de la certification Nature des livrables : outils de communication PEFC, compte-rendu de réunion(s) de sensibilisation et liste(s) de présence, délibérations Indicateurs liés à la mise en œuvre : Nombre de personnes présentes et % de communes sensibilisées	Livrables : compte-rendu de(s) réunion(s) de sensibilisation	Livrables : outils de communication, compte-rendu de(s) réunion(s) de sensibilisation	Ø	Ø	Ø

9 Budget et plan de financement

Action	Maîtrise d'œuvre	Nombre d'homme-jours	Montant € TTC
Action 1	PNRL	93,00	18 348,00 €
	PEFC	-	- €
	Matériel de communication	-	6 000,00 €
Action 2	PNRL	7,00	1 351,00 €
	PEFC	6,00	2 100,00€
Action 3	PNRL	40,00	7 720,00 €
	PEFC	32,50	11 375,00 €
	Matériel de communication	-	1 500,00 €
TOTAL			48 394,00 €

FEADER	30 972,16 €
Région	7 743,04 €
Autofinancement PNRL	6 983,80 €
Autofinancement PEFC PACA	2 695,00€

10 Chronogramme

[illegible]